

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE D'ÉPANNES

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 27 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à ÉPANNES sous la présidence de M. Thierry BEAUFILS.

Étaient présents : Mrs BEAUFILS – LEDET – PONTET – MOUSSEAU - AUGEREAU – ROULIN
- BAUDOUIN- BRULE--Mmes GALLOPIN – BLANVILLAIN -- BERNOLE- BOUBET

Absents excusés : Mme GUIGNARD Chantal donne pouvoir à Mr MOUSSEAU Denis

Absents: Mr Jean-Philippe POGUT

Mr Emmanuel BRULE a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents 13

Date de Convocation : Le 20 Juillet 2015

Approbation du dernier compte rendu

Monsieur le Maire fait lecture du dernier compte rendu de Conseil Municipal en date du 6 Juillet 2015.

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

APPEL D'OFFRE CANTINE SCOLAIRE ET REPAS AU FOYER LOGEMENT D01A.07.2015

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offre concernant le choix d'un prestataire pour la cantine scolaire municipale et les repas du foyer logement.

La commission d'appel d'offre a reçu plusieurs candidats, et après examen des dossiers propose d'attribuer le marché à un même prestataire :

Concernant le lot 1, la restauration scolaire, c'est la société API RESTAURATION, domiciliée à BIARD 86580 qui a été retenue,

Concernant le lot 2, la restauration des résidents au foyer logement, c'est la société API RESTAURATION qui a été gardée puisque c'est le prestataire actuel du foyer logement.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le choix de ce prestataire et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE RENTREE 2015-2016 D04A.07.2015

Suite à l'appel d'offre concernant la cantine scolaire, et au changement de prestataire concernant la fourniture des repas, il est proposé au conseil de revoir à la baisse les tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée 2015-2016.

Après discussion, il est décidé de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

Lors du conseil municipal du 7 avril 2015, les conseillers avaient voté pour le reversement d'une aide personnalisée FIPHFP en faveur d'un agent de la commune. Cette aide versée à la commune par la caisse des dépôts et consignations doit être reversée à l'agent et pour se faire il nous faut ouvrir des crédits comme suit :

Chapitre 013 , article 6419 : recette de fonctionnement : + 1400€ (remboursement sur rémunération du personnel)

Chapitre 67, article 6745 : dépense de fonctionnement : + 1400€(subvention aux personnes de droit privé).

Les membres présents approuvent à l'unanimité.

La séance est levée à 22h30

Prochain Conseil Municipal le lundi 7 septembre à 20h30.